

## Assurance-médicaments

Un régime d'assurance-médicaments peut couvrir vos besoins et vous permettre d'économiser. Selon votre lieu de résidence et votre situation, vous pouvez être admissible à un ou plusieurs régimes d'assurance-médicaments fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Veuillez consulter les informations détaillées ci-dessous pour obtenir des renseignements sur les programmes d'assurance-médicaments auxquels vous êtes admissible.

Si vous contribuez à un régime d'assurance collective, contacter votre prestataire d'assurance santé pour en connaître les détails.

Dans la mesure du possible, les prestataires de soins de santé devraient choisir les médicaments à prescrire selon le régime de soins auquel votre patient-e est admissible, Consultez les renseignements ci-dessous pour savoir quels médicaments sont inclus dans les différents régimes d'assurance-médicaments.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent des plans publics d'assurance-médicaments. Consultez le lien ci-dessous pour obtenir de plus amples informations sur les Programmes [publics d'assurance-médicaments provinciaux et territoriaux](#).

### Programmes publics de médicaments de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario offre plusieurs programmes d'assurance-médicaments qui couvrent les médicaments d'ordonnance. Vous pouvez être admissible à un ou à plusieurs de ces programmes selon votre âge, votre revenu et votre état de santé. . Consultez le site Programmes publics de médicaments de l'Ontario pour en savoir plus.

### Programme de médicaments de l'Ontario (PMO)

Le PMO couvre 5 000 médicaments d'ordonnance. Veuillez consulter le site [Programme de médicaments de l'Ontario](#) pour en savoir plus et consulter la liste des [médicaments pris en charge](#).

### Assurance-santé Plus

L'Assurance-santé Plus couvre les personnes âgées de moins de 24 ans vivant en Ontario détenteurs de la carte d'assurance-santé de l'Ontario. Veuillez consulter le site [Infos sur l'Assurance-santé Plus](#) et consulter la liste des [médicaments couverts](#).

### **Programme de médicaments Trillium**

Le programme de médicaments Trillium est destiné aux Ontarien·nes dont le coût des médicaments d'ordonnance est élevé par rapport à leur revenu. Veuillez consulter le site [Programme de médicaments Trillium](#) pour en savoir plus et consulter la liste des médicaments couverts.

### **Régime national d'assurance-médicaments pour les Autochtones**

Le programme des services de santé non assurés (SSNA) offre aux groupes admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites, une couverture pour une gamme de prestations de santé incluant les produits et services médicaux non couverts par d'autres programmes ou régimes.

Veuillez consulter le site [Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuit](#) pour en savoir plus.

Pour en savoir plus sur les médicaments et les prestations pharmaceutiques, veuillez consulter les sites suivants :

[Renseignements sur les prestations pharmaceutiques](#)

[Liste des médicaments](#)